



Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 10 novembre 2021

Auberge de la Croix Fédérale à Saint-Martin

Présents

Délégués des communes du district de la Veveysse

Attalens	Besse Roland, Perroud Béatrice, Savoy Guillaume
Bossonnens	Cottet Dominique, Menoud Anne-Lyse
Châtel-St-Denis	Allaman Jérôme, Bavaud Thierry, Ducrot Charles, Maillard Daniel, Tille Nicole
Granges	Varone Christine
Remaufens	Herrera Patricio, Konan Paul
St-Martin	Borer Cédric
Semsaies	Da Costa Patricia
Le Flon	Gillard Jean
La Verrerie	Vial Thierry

Membres du Comité directeur (CD)

Dougoud Claudia, Fahrni Marc, Figini Daniel, Gothuey Sandra, Jourdan Jérôme, Mesot Roland, Prizzi Laurence, Ruffieux Marie-Claude, Savoy Eliot

Directeur du RSSV

Gauderon Renaud

Invités

Dumas Carole, cheffe de service des Finances
Ulrich Thomas, directeur ad'intérim des ASF

Excusés

Menoud Laurent, vice-président de l'AD

Délégués des communes du district de la Veveysse

Attalens	Cantin Nadia, Jolivet Françoise, Perroud Pierre-Alain, Preisig Rahel
Bossonnens	Cordey Carole
Châtel-St-Denis	Honegger Chantal, Pilloud François
Granges	Kleijer Annelore
St-Martin	Buchs Gérard
La Verrerie	Grandjean Pascal
Le Flon	Cardinaux Christian

Membres du Comité directeur (CD)

Monnard Aloïne

Présence de la Presse

La Liberté : Sanchez Stéphane
Le Messenger - La Gruyère : Schweizer Maxime

Début : 19h00

Fin : 20h15

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Approbation du PV de l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2021
 4. Approbation du Règlement des finances (RFIN)
 5. Budget 2022
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
 6. Crédit d'investissements : Informatique RSSV
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
 7. Crédit d'investissements : Aménagement terrasse HLC
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
 8. Préavis du district de la Veveyse quant au budget 2022 des ASF
 9. Centre de Santé SUD – informations
 10. AFRISOLD – informations
 11. Divers
-

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

Monsieur le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les délégués, aux chef.fe.s de service, aux collaborateurs.rices, aux invité.e.s et aux membres de la presse.

Monsieur le Président remercie la commune hôte et passe la parole, M. Borer, conseiller communal. M. Borer souhaite la bienvenue à tous et que cette séance soit constructive.

Monsieur le Président mentionne que les présences et absences sont mentionnées sur la liste prévue à cet effet. Toutes les communes sont représentées : **39** bulletins de vote ont été distribués, majorité absolue à **20**.

Le point 4 de l'ordre du jour est modifié ainsi :

Règlement des finances (CFIN)

- a. Préavis de la Commission financière
- b. Approbation

→ Après la modification susmentionnée; le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.

2. Désignation des scrutateurs

Madame Anne-Lyse Menoud et Monsieur Jean Gillard sont nommés scrutateurs.

→ Proposition acceptée par l'assemblée.

3. Approbation du PV de l'Assemblée des délégués extraordinaire du 1^{er} septembre 2021

Avant l'approbation du PV susmentionné, la secrétaire clarifie la présence des délégués de la Commune de Bossonnens. Ils étaient tous présents à l'assemblée du 1^{er} septembre 2021.

→ Après la précision, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

4. Règlement des finances (RFIN)

Le projet de règlement des finances a été envoyé à tous les délégués au préalable et suis la logique des autres règlements appliqués par les associations de communes dans le district.

a. Préavis de la Commission financière

En préambule, la commission financière, par sa présidente, Madame Varone, tient à mentionner le travail accompli. Le 30 septembre 2021, la commission s'est rencontrée dans les locaux du RSSV en présence de Monsieur Mesot, Monsieur Gauderon et Madame Dumas. Durant cette séance, les rôles de la CFIN ont été rappelés. Le règlement des finances, le budget de fonctionnement ainsi que les investissements ont été présentés. La commission a obtenu les réponses à ses questions. Après réception des documents définitifs, la commission s'est réunie le 28 octobre pour établir son rapport et donner ses préavis. La CFIN tient à remercier la direction et le comité directeur. Elle tient tout particulièrement à remercier Madame Dumas, cheffe de service des finances, pour tout le travail accompli, pour son professionnalisme et pour les réponses apportées.

Appelée à se prononcer sur ce règlement, la Commission financière salue la volonté d'uniformiser les règlements des différentes associations du district, notamment au niveau des seuils pour les limites d'activation. Elle souhaite également relever la portée de l'article 2 : la limite d'activation est passée à CHF 50'000.- au lieu de CHF 5'000.- précédemment, ce qui impactera les charges du compte de résultats. Les autres changements n'appellent pas de commentaire particulier.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour ce règlement des finances un préavis favorable à l'unanimité.

b. Approbation

→ Le règlement des finances tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission Financière, est approuvé à l'unanimité par les délégués.

5. Budget 2022

a. Présentation

Monsieur le Directeur présente les principales nouveautés :

- Budget élaboré sous la forme MCH2. La tenue des comptes sous format Spitex/Curaviva est conservé à des fins analytiques imposées par l'Etat.
- Une correspondance des comptes a été réalisée afin de naviguer plus aisément entre les différents plans comptables ; validée par le bureau fiduciaire.
- Le comité directeur ainsi que le comité de caisse de prévoyance se sont prononcés sur le changement de la caisse de prévoyance vers l'institution de prévoyance Profelia des Retraites Populaires. Après un appel d'offre, celle-ci permet une économie de CHF 500'000.00 (½ employeur et ½ employé) avec une augmentation de 2% du taux d'épargne financé à part égale.
- Les postes administratifs permettant le fonctionnement de l'entité, soit la direction générale, les ressources humaines et les finances sont regroupés sous « administration générale ».
- Les frais de comité et les frais du personnel liés aux actions communes à l'ensemble de l'entité sont également regroupés sous l'administration générale.
- Les assurances de choses sont réparties entre les trois lieux d'activité : Siège – Maison St-Joseph (MSJ) – Home Le Châtelet (HLC)

- Les frais de formation et de qualité sont calculés pour l'ensemble du RSSV selon les recommandations du SPS soit 0,5% pour la formation et 0,2% pour la qualité de la masse salariale.

Monsieur le Directeur mentionne les 8 « Centrales de charge » selon MCH2

1. Administration générale
2. Immeubles RSSV
3. Service officiel des curatelles
4. EMS Maison St-Joseph (FF + FE)
5. EMS Home Le Châtelet (FF + FE)
6. Service de l'aide et soins à domicile et indemnités forfaitaires
7. Centre de coordination
8. Centre de puériculture

Chacune de ces centrales est parcourue et les questions sont posées au fur à mesure s'il y en a.

Administration générale

- EPT (équivalent plein-temps) 7.50
- Conseil externe pour l'ensemble du RSSV CHF 171'000
(dont informaticien à 40%)
- Convenances en faveur du personnel CHF 43'000
- Plate-forme grands sinistrés CHF 13'700
- => à la charge des communes CHF 1'318'509

Immeuble RSSV

- EPT (équivalent plein-temps) 1.0
- Eau – énergie – combustibles CHF 60'000
- Amortissements CHF 62'000
- => déficit probable (sur les réserves) CHF 44'461

Service officiel des curatelles

- EPT (équivalent plein-temps) 5.35
- Licences informatiques CHF 6'500
- Investissements mobilier CHF 8'500
- Conseils et développements informatiques CHF 4'900
- Pertes sur débiteurs CHF 5'000
- => à la charge des communes CHF 432'260

EMS Maison St-Joseph

- Taux d'occupation déterminé à 92%
- Résultat des « soins » équilibré par une provision
- Matériel LIMA selon les trois catégories (A, B, C), donc en partie à la charge des assurances / résidents
- Denrées alimentaires CHF 321'000
- Investissements mobilier (< 50'000) CHF 41'500
- Rentes transitoires (anc. « Pont AVS ») CHF 101'000
- => à la charge des communes (exploitation) CHF 278'130
- => à la charge des communes (financier) CHF 1'205'234

EMS Home le Châtelet

- Taux d'occupation déterminé à 92%
- Résultat des « soins » équilibré par une provision

- Matériel LIMA selon les trois catégories (A, B, C), donc en partie à la charge des assurances / résidents
- Denrées alimentaires CHF 315'500
- Investissements mobilier (< 50'000) CHF 72'300
- => à la charge des communes (exploitation) CHF 148'190
- => à la charge des communes (financier) CHF 821'677

Aide et soins à domicile / Indemnités forfaitaires

- EPT (équivalent plein-temps) y.c.ergo (0.25) 39.00
- Conseil externe (à la charge de l'administration générale) CHF 0
- Matériel (dont masques, blouses) CHF 15'000
(Matériel LIMA selon les trois catégories (A,B,C), donc en partie à la charge des assurances / résidents)
- => à la charge des communes ASDV CHF 2'011'525
- => à la charge des communes IF CHF 513'500

Centre de coordination

- EPT (équivalent plein-temps) 0.80
- Frais financiers Hors-district CHF 200'000
- => à la charge des communes CHF 336'595

Centre de puériculture

- EPT (équivalent plein-temps) 0.90
- => à la charge des communes CHF 114'567

Synthèse globale

- Administration générale CHF 1'318'509
- Immeuble RSSV (sur les réserves immeubles) CHF (44'461)
- Service officiel des curatelles CHF 432'260
- EMS Maison St-Joseph CHF 1'483'364
- Frais financiers CHF 1'205'234
- Frais d'exploitation CHF 278'130
- EMS Home Le Châtelet CHF 969'867
- Frais financiers CHF 821'677
- Frais d'exploitation CHF 148'190
- Aide et soins à domicile + Indemnités forfaitaires CHF 2'525'025
- Service de coordination CHF 336'595
- Centre de Puériculture CHF 114'567
- **Total à la charge des communes CHF 7'180'187**

	Budget 2022	Budget 2021	Ecart
Dépenses	27'966'153	28'607'637	-81'484
Recettes	20'741'505	21'710'347	408'842
Réserves « immeubles »	44'461	68'314	23'853
Total à charge des communes	7'180'187	6'828'976	351'211 +1.18%

Questions de la part des délégués

Monsieur Roland Besse, Attalens :

- Quelles sont les compétences recherchées quant à l'EPT supplémentaire sur la centrale de charges de l'Administration générale ?

Monsieur le Directeur répond qu'aujourd'hui les réflexions sont justement en cours afin de bien déterminer le niveau de compétences nécessaire. Cet EPT vient renforcer la dotation du service des ressources humaines.

- Comment se fait-il qu'au service des curatelles, les charges augmentent et les produits diminuent ?
Madame Dumas répond que les produits sont déterminés par la Justice de Paix ; ces dernières années les recettes sont plus basses. De plus, les recettes sont perçues l'année suivante, ce qui peut produire des décalages.
- Y-a-t-il des réflexions sur les repas à domicile ? Car le week-end, les personnes ont aussi besoin de manger.
Monsieur le Directeur répond que cette réflexion est en cours, notamment par le fait que les homes ont de belles et grandes cuisines. Des réflexions sur l'ensemble du district sont aussi en cours.

b. Préavis de la Commission financière

La commission financière, par sa présidente, relève que le budget présente une augmentation des charges de CHF 351'271.-, soit 1,18 % d'augmentation. Les raisons de cette augmentation ont été expliquées de façon claire et cohérente. La Commission financière constate que le plan d'action proposé en 2021 continue sur 2022 en s'appuyant sur des éléments concrets. Il convient de relever que l'intégration des différentes entités dans le RSSV provoque un redimensionnement conséquent de l'administration générale, et plus spécifiquement du service des ressources humaines. Elle salue les efforts entrepris au niveau de la Prévoyance professionnelle pour maîtriser les charges tout en conservant les prestations sociales des collaborateurs.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour le budget 2022 un préavis favorable à l'unanimité.

c. Approbation

→ Le budget 2022 élaboré sous le format MCH2 tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission Financière, est approuvé à l'unanimité par les délégués.

6. **Crédit d'investissements : Informatique RSSV**

a. Présentation

Monsieur le Directeur mentionne les différents axes qui amènent à une demande de crédit d'investissement :

- Mise à niveau des sites et sécurisation du matériel
- Mise en place d'une interconnexion entre les 3 sites
- Software pour l'impôt à la source

C'est pourquoi une demande de CHF 192'000 est formulée.

b. Préavis de la Commission financière

Cette dépense est nécessaire pour assurer un fonctionnement efficient d'un RSSV intégrant toutes ses entités. Le montant de CHF 192'000.- correspond à la première étape de la mise à niveau pour permettre une interconnexion permettant de travailler depuis les trois sites.

La commission financière a souhaité connaître les investissements globaux à consentir pour la mise à niveau informatique, et, sur la base de la réponse reçue,

peut relever que seul un investissement complémentaire visant à mettre en place un unique outil-métier pourrait être envisagé pour ces prochaines années.

→ Sur cette base, la Commission émet pour cette dépense un préavis favorable à l'unanimité.

c. Approbation

→ Le crédit d'investissement : Informatique RSSV, tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission Financière, est approuvé à l'unanimité par les délégués.

7. **Crédit d'investissements : Aménagement terrasse HLC**

a. Présentation

Monsieur le Directeur mentionne les différents axes qui amènent à une demande de crédit d'investissement :

- Création d'une cafétéria
- Création d'un parcours seniors
- Création d'un jardin zen
- Installation de bacs de jardinerie ergonomique

C'est pourquoi une demande de CHF 65.600 est formulée.

Questions de la part des délégués

Madame Béatrice Perroud, Attalens :

- Est-ce que la cafétéria prévue sur le toit est ouverte à tous les citoyens ?
Monsieur le Directeur répond que oui c'est le cas à l'instar de la cafétéria d'aujourd'hui qui est ouverte au public.

Monsieur Charles Ducrot, Châtel-St-Denis :

- Pendant l'ancienne gère, il a été question d'analyser les parties non rénovées des EMS afin de déterminer « l'état de santé » des bâtiments en vue d'une planification financière. Qu'en est-il actuellement ?
Monsieur le Directeur indique que c'est toujours d'actualités et qu'une visite a justement lieu le lundi 15 novembre en compagnie d'un architecte.
- Est-ce que cette demande s'intègre dans cette réflexion ?
Monsieur le Directeur répond que cette demande est externe à cette réflexion.

b. Préavis de la Commission financière

Après une discussion nourrie sur la nécessité de cette dépense pour un tel aménagement à cet endroit, la Commission financière est d'avis que, dans la perspective des nombreux investissements à venir pour le réseau, une certaine frugalité devrait s'imposer.

→ Toutefois, au vu du montant relativement modeste concerné, la Commission financière donne un préavis favorable à l'unanimité.

c. Approbation

→ Le crédit d'investissement : Aménagement terrasse Home Le Châtelet, tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission Financière, est approuvé à l'unanimité par les délégués.

8. Préavis du district de la Veveyse quant au budget 2022 des ASF

Monsieur le Président formule une remarque formelle sur la mise en place des Commission financière. Comme dans toutes les associations, certains réglages doivent être formulés. En effet, la Commission financière du RSSV n'a pas été sollicitée pour ce point alors qu'elle aurait dû l'être. Pour rappel, il s'agirait d'un préavis pour un préavis.

Selon les documents transmis par l'association des Ambulances Sud Fribourgeois, les délégués doivent formuler leur préavis aux délégués mandatés présents à l'AD des ASF.

La parole est passée à Monsieur le Directeur, membre du comité des ASF, qui explique le budget exprimé en CHF.

	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Veveyse
Charges du personnel	4'546'700	4'141'900	404'800	871'294
Charges d'exploitation	1'128'800	864'350	264'450	216'311
Produits d'exploitation (dont contributions)	- 5'675'500 (- 1'595'500)	-5'006'250 (-1'206'250)	669'250	-1'087'610 (-305'750)

Questions de la part des délégués

Monsieur Guillaume Savoy, Attalens :

- On constate une grande augmentation des charges mais y-a-t-il une planification à court ou moyen terme ?

Monsieur Thomas Ulrich répond qu'en effet une grande augmentation des interventions est constatée notamment par la fermeture de Riaz, du COVID et de la démographie. Il est difficile d'estimer à moyen terme les besoins.

Monsieur le Président du Comité directeur argumente qu'il est important d'augmenter les effectifs afin de ne plus tourner à bloc.

Monsieur Patricio Herrera, Remaufens :

- Sur quelles données/statistiques se base cette augmentation ? Sur les années précédentes ou sur les données officielles (âges de la population) ?

Monsieur Thomas Ulrich répond que l'augmentation est due au nombre de personne sur le territoire et au nombre de kilomètres à parcourir ce qui induit une augmentation du temps à consacrer. Il n'y a pas de statistiques assez précises.

Monsieur Charles Ducrot, Châtel-St-Denis :

- A-t-on connaissance du coût gagné par l'HFR compte tenu de la fermeture des urgences créant ainsi une répercussion financière directe sur les Ambulances du Sud Fribourgeois et par conséquent sur les communes ?

L'Assemblée mentionne qu'il s'agit-là d'une question rhétorique qui doit être posée au travers du Grand Conseil.

→ Le budget de fonctionnement 2022 des ASF est préavisé favorablement à l'unanimité par l'assemblée des délégués.

Concernant la demande d'investissement, celle-ci concerne un véhicule supplémentaire ainsi que le matériel adéquat pour un montant total de CHF 122'547.90.

→ La demande d'investissement est préavisée favorablement à l'unanimité par l'assemblée des délégués.

Monsieur le Président remercie les mandatés délégués, soit L.Prizzi, S.Gothuey et C. Ducrot.

9. Centre de Santé SUD – informations

Monsieur le Président explique que le COPIL s'est réuni l'après-midi même. En raison du COVID-19 et d'un manque de compréhension, ce dossier a peu évolué au cours des 6 derniers mois.

La séance de COPIL était très positive et a permis de poser les principes fondamentaux. Le but étant d'établir une feuille de route applicable dès janvier, de créer un comité de coordination avec des objectifs clairs et de travailler sur le modèle de gouvernance. Les 3 Préfets ont toujours signalé leurs intentions d'un centre de santé par district avec des complémentarités dans les autres.

Pour rappel, le COPIL est composé de 3 délégués de chaque district (le Préfet, le président du Comité directeur et le directeur du réseau), de 2 membres de l'HFR et de 2 chefs de projet.

10. AFRISOLD – informations

La conférence des préfets a souhaité que les directeurs des réseaux aient plus de poids dans le processus de fusion entre l'AFAS et l'AFIPA.

Monsieur le Directeur explique que le nom n'est pas figé, c'est pourquoi le terme AFRISOLD ne sera plus mentionné ni même utilisé. On parlera de l'Association des soins ambulatoires et de longue durée avant que son nom officiel soit trouvé.

Monsieur le Directeur explique que certains EMS mandatés restent dubitatifs sur la constitution d'une nouvelle association. La conférence des directeurs de Réseau a été en Gruyère et en Sarine pour répondre aux questionnements des EMS concernés.

A la suite de ces rencontres, un nouvel organigramme sera pensé afin de trouver le meilleur équilibre possible entre les EMS mandatés et les EMS exploités via les réseaux.

L'association devrait être constituée au début janvier 2022.

11. Divers

Monsieur le Président ouvre la discussion aux divers.

Monsieur le Directeur remercie les délégués pour la confiance et les chef.fe.s de services pour l'élaboration des budgets. Il remercie tout spécialement Madame Dumas qui a accompli un travail gigantesque.

Monsieur le Président mentionne deux brefs divers. Il informe qu'une consultation est en cours concernant la motion ayant pour objectif la revalorisation des revenus des proches-aidants. Cette consultation a été envoyée au Comité directeur et à la Commission de district. Il rappelle également le souhait d'une manifestation festive pour remercier les personnes impliquées dans le projet Horizon Santé Veveyse en espérant que cela sera possible en 2022.

Monsieur le Président du Comité directeur remercie chaleureusement Monsieur le Directeur et Monsieur le Président de l'Assemblée des délégués pour leur travail et implication sans faille.

Il n'y a pas de divers de la part des délégués.

En conclusion, Monsieur le Président remercie les délégués, les membres du Comité directeur ainsi que son Président, le Directeur, les chef.fe.s de service, notamment Madame Dumas

pour son travail magnifique depuis très longtemps, et l'ensemble des collaborateurs.rices. Il remercie également les invités, les membres de la presse et la commune hôte pour l'accueil.

La séance est levée.

Saint-Martin, le 10 novembre 2021

François Genoud
Président



Audrey Pasquier
Secrétaire

PV approuvé le 25 mai 2022